



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 juin 2018

Objet de la délibération

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) TARIFS 2019

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2018.06.023

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) TARIFS 2019

Rapporteur : Yves GUYOT

Les tarifs relatifs à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure avaient été entièrement revus et approuvés par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2016, suite à un travail prospectif réalisé sur trois années, à savoir jusqu'en 2019.

Il s'agit aujourd'hui de proposer les tarifs pour une application en 2019 conformément aux articles L. 2333-9 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Ci-dessous les propositions émises en 2016 et approuvées en conseil municipal le 30 juin 2016 :

	Tarifs maximums permis par la loi	2018 (Propos° 30/6/16)	2019 (Propos° 30/6/16)
Publicités	20.80 €	19.50 €	20.50 €
Support Numérique	62.40 €	55.00 €	61.50 €
Enseignes – 12m ²	20.80 €	17.00 €	18.00 €
Enseignes entre 12 m ² et 50 m ²	41.60 €	34.00 €	36.00 €
Enseignes + 50 m ²	83.20 €	67.00 €	70.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants, articles L2333-6 à L2333-15, articles R2333-10 à R2333-17,

Vu le Code de l'Environnement et ses articles L581-1 à L581-45,

Vu la circulaire du 24 septembre 2008 sur la Taxe Locale sur la Publicité,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2016,

Vu la lettre du Préfet du Morbihan en date du 21 février 2018 informant les collectivités locales de l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure devant être votés avant le 30 juin 2018 pour une application au 1er janvier 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 juin 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » du 11 juin 2018,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

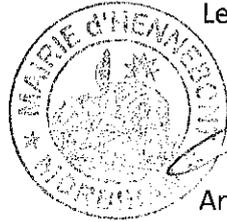
Après en avoir délibéré,

→ APPROUVE les tarifs de la TLPE applicables en 2019.

Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le **12 JUIL, 2018**
ID : 056-215600834-20180628-D201806023-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



André HARTEREAU